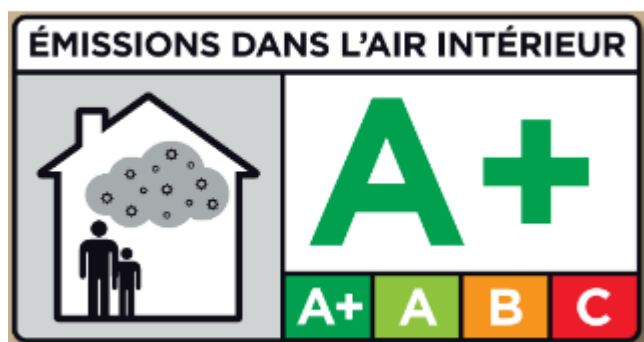




ÉTIQUETTE COV

FICHES-LABELS

[mise à jour : 04/2015]



Résumé des critères : Il s'agit d'un étiquetage indiquant le niveau d'émission de COV entre « A+ » (le produit émet très peu ou pas du tout) à « C » (le produit émet beaucoup).

Nom officiel

Étiquette COV

Site web

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-Mode-d-emploi-de-I.html>

Signification résumée

Il s'agit d'un étiquetage indiquant le niveau d'émission de COV entre « A+ » (le produit émet très peu ou pas du tout) à « C » (le produit émet beaucoup).

Produits concernés

Les produits suivants sont concernés lorsqu'ils sont destinés, exclusivement ou non, à un usage intérieur :

- revêtements de sol, mur ou plafond ;
- cloisons et faux plafonds ;
- produits d'isolation ;
- portes et fenêtres ;
- produits destinés à la pose ou à la préparation des produits mentionnés au présent article.

Portée du label

Santé

Critères du label

Il s'agit d'un étiquetage et pas d'un label, cet étiquetage est obligatoire pour tous les produits visés vendus en France.

L'étiquetage indique un niveau d'émission de COV après 28 jours. Dix substances sont prises en considération (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) :

Classes	C	B	A	A+
COVT	>2000	<2000	<1500	<1000
Formaldéhyde	>120	<120	<60	<10
Acétaldéhyde	>400	<400	<300	<200
Toluène	>600	<600	<450	<300
Tétrachloroéthylène	>500	<500	<350	<250
Xylène	>400	<400	<300	<200
1,2,4-Triméthylbenzène	>2000	<2000	<1500	<1000
1,4-Dichlorobenzène	>120	<120	<90	<60
Éthylbenzène	>1500	<1500	<1000	<750
2-Butoxyéthanol	>2000	<2000	<1500	<1000
Styrène	>500	<500	<350	<250

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-II-Industriels-comment.html>

Qui est « derrière » ce label ?

Le ministère Français de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Contrôle indépendant

Il s'agit d'une déclaration du fabricant selon une méthode normalisée pour le calcul des émissions pour chaque COV et fonction du type de produits. Le ministère peut néanmoins procéder à des contrôles.

Avis d'écoconso

Cet étiquetage est une bonne indication dans le cas où le produit n'est pas certifié par d'autres labels comprenant plus de critères.

Références écoconso

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/etiquette-cov>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/pollution-interieure-et-sante>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/label>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/cov>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/pollution-interieure>
- [7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [8] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-Mode-d-emploi-de-I.html>
- [9] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-II-Industriels-comment.html>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

